

COMPTE RENDU DE RÉUNION n° 4

N° Affaire :	1005
Maître d'Ouvrage / Client	COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE L'ERNEE
Désignation de l'affaire	PVAP du SPR de l'Ernée CLSPR – Commission locale du Site Patrimonial Remarquable de l'Ernée

Date de la réunion : 06/10/2023 Lieu de la réunion : Communauté de communes de l'Ernée, Zoning Industriel, Rue ZA Hainaud Querminais, 53500 Ernée	CR rédigé le : 09/10/2023
--	---------------------------

Représentant	Téléphone/ Fax	E-MAIL	Présent sur place [X] ou en visioconférence [XX]
Membres de droit			
Préfecture de la Mayenne Madame GASPARI Marie-Aimée Préfète		pref-secretariat-prefet@mayenne.gouv.fr	Excusée
Communauté de communes de l'Ernée Gilles LIGOT Président		gilles.ligot@lernee.fr	[X]
Mairie Jacqueline ARCANGER Mairie d'Ernée et membre de la CLSPR		j.arcanger@ville-ernee.fr	[X]
Commune de Chailland Bruno DARRAS Maire		bruno.darras@wanadoo.fr	[X]
DRAC Jean-Philippe BOUVET Responsable des SPR		Jean-philippe.bouvet@culture.gouv.fr	[X]
UDAP David FOUCAMBERT ABF, AUE, Chef de Service	02 53 54 54 45	david.foucambert@culture.gouv.fr	[X]
Collège des associations			
Vieilles Maisons Françaises Hervé GEROLAMI Représentant		gerolam_h@yahoo.fr	[X]
Fondation du patrimoine Michel MEILHAC Représentant		mayenne@fondation-patrimoine.org	Excusé
Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne Alain GUEGUEN		histoire-archeo53@wanadoo.fr	[X]
Collège des personnes qualifiées			
Archéologue Conseil Départemental 53			Excusé

Historien Corentin POIRIER-MONTAIGU		corentin.poirier-montaigu@laposte.net	[XX]
Architecte Carole DAUPHIN CAUE 53		c.dauphin@caue53.com	[X]
Collège des élus			
Ville d'Ernée Gérard Le Feuvre 1 ^{er} adjoint		g.lefeuvre@ville-ernee.fr	[X]
Ville d'Ernée Gérard HUARD 3 ^{ème} adjoint		g.huard@ville-ernee.fr	[X]
Invités			
CC de l'Ernée Julie Frogerais Responsable Service Application du Droit des Sols (ADS)	02 49 66 11 16	j.frogerais@lernee.fr	[X]
CC de l'Ernée Sylvie GARNIER	02 43 05 99 14	sylvie.garnier@lernee.fr	[X]
CC de l'Ernée Emma LOREE Cheffe de projet Petites villes de demain	02 49 66 11 16	e.loree@lernee.fr	[X]
UDAP Philippe GAUTIER Technicien des services culturels et des bâtiments de France	02 53 54 54 45	philippe.gautier@culture.gouv.fr	[X]
AEI Charlotte Misplon Architecte DSA Patrimoine	01 48 95 48 25	charlotte.misplon@aeiagence.com	[X]
AEI Justine Bisserier Architecte du patrimoine	01 48 95 48 25	Justine.bisserier@aeiagence.com	[X]

N°	DÉSIGNATION
I.	OBJET DE LA RÉUNION
	<p>Cette rencontre a pour objectif de présenter le projet du PVAP du SPR d'Ernée à la Commission locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de l'Ernée (CLSPR). L'approbation du projet doit être votée en fin de séance.</p> <p>Un support de présentation annexé s'articule en plusieurs temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contexte et élaboration - Objectifs de la CLSPR - Pièces constitutives du PVAP - Évolutions du règlement graphique - Évolutions du règlement écrit
II.	DÉROULEMENT
	<p>Remarques et questions pendant la séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le calendrier de l'étude : L'enquête publique doit être prise en compte et M. Bouvet de la DRAC, demande si la demande d'examen au cas par cas à l'autorité environnementale a été effectuée. C'est le cas et la Communauté de communes de l'Ernée est en attente d'un retour d'ici le 23 octobre 2023.

• **La pédagogie de l’outil :**

Il est primordial d’effectuer de la pédagogie autour de l’évolution du règlement du site patrimonial remarquable à tous les maillons de la chaîne : particuliers, mais également entreprises du bâtiment, notaires, agences immobilières, etc. De l’information devra être diffusée largement auprès de tous les partenaires pour sensibiliser les maîtres d’ouvrages (particuliers, professionnels) aux nouvelles dispositions réglementaires. Les professionnels du secteur (artisans, commerces spécialisés...) devront être incités à proposer aux clients concernés par le SPR, des matériaux, produits adaptés. Le Président de la CCE, précise que, la mise en œuvre de l’OPAH, constitue un levier pour l’accompagnement des porteurs de projet. La DRAC envisage (projet à l’état de simple idée pour le moment) de solliciter le ministère pour la création d’un affichage en entrée de ville, indiquant l’entrée dans un Site Patrimonial Remarquable, au même titre que ceux indiquant une petite cité de caractère ou un monument historique, un label XX, etc.

• **Les fiches pédagogiques :**

Lors de la présentation des fiches pédagogiques du PVAP, il a été mentionné celles effectuées par l’agence Paume, pour le PSMV d’Angers (49). Elles sont annexées pour les membres de la CLSPR à la suite du présent CR.

• **Les opérations d’intérêt général :**

La DRAC s’interroge sur la fragilité juridique de la mention concernant des dérogations possibles aux dispositions du règlement du SPR pour la réalisation d’opérations d’intérêt général. La possibilité d’effectuer des modifications dans le règlement pour ce type d’opération est possible avec la rencontre et le vote de la CLSPR mais son écriture dans le règlement doit être confirmée juridiquement.

M. Bouvet posera la question au service juridique et fera un retour à la CC de l’Ernée.

• **Préparation à la CRPA :**

Il sera important, devant la Commission Régionale du Patrimoine et de l’Architecture (CRPA), d’expliquer la méthode de travail et de présenter les personnes associées pour la création du PVAP d’Ernée, ainsi que les questionnements rencontrés. Les services instructeurs (UDAP mais également CC de l’Ernée) doivent maintenant être présents en CRPA.

• **Le nuancier :**

Les nuanciers sont, dans le PVAP de l’Ernée, des recommandations. Le CAUE (Mme Dauphin) exprime son doute quant à l’utilisation de nuances « RAL » pour de la peinture sur des boiseries, alors que ces dernières font référence à des peintures sur supports métalliques (donc brillantes). Elle évoque les nuances Pantone (imprimerie) et CNS mais qui sont peu accessibles aux particuliers. Il a été convenu de conserver le nuancier RAL qui reste le plus adapté. L’UDAP précise qu’une étude colorimétrique plus approfondie pourra être effectuée dans un second temps et prendre la forme d’une charte, pour compléter cette « base » de travail.

• **Recours sur document graphique :**

En cas de recours, le document graphique en version papier prime sur la version numérique.

Mme le maire d’Ernée se satisfait du caractère très pédagogique et clair de ce nouveau document.

Vote : Le projet de PVAP du SPR de l’Ernée a été adopté à l’unanimité par la CLSPR de l’Ernée.

n RÉUNIONS PRÉVUES ET SUITES À DONNER

Pas de réunion prévue en conclusion de rencontre.

Le projet de PVAP sera présenté en conseil municipal d’Ernée le 22 novembre puis en réunion publique d’information le 23 novembre. Il fera ensuite l’objet d’une délibération en conseil communautaire de l’Ernée pour une saisine de la CRPA début décembre.

La CRPA est prévue en janvier 2024 (en attente de confirmation d’une date précise par la DRAC)

M. Bouvet doit confirmer avec son service juridique les questions évoquées ci-dessus.

AEI termine les dernières modifications du PVAP de l’Ernée (complément de repérages du plan graphique – immeubles dont les parties extérieures sont protégées, et passages / venelles).